# Pas piqué des Verts



N°9 AUTOMNE 2016

Prochaines activités: Samedi 29 octobre: "Venez faire votre Jus de pommes" (voir page 4)

Samedi 26 novembre:
"Distribution d'arbustes
fruitiers" (voir page 4)

**Ci-contre**, notre soirée conférence-débat "Système bancaire et systèmes d'échanges alternatifs. "



# Aménagement du lycée : opportunité manquée ? Peut-être pas...

Il y a quelques mois déjà, à l'occasion de notre bilan de mi-mandat de législature communale, nous proposions l'aménagement de l'ancien Lycée d'état – dont les bâtiments ont été acquis par la commune en 2012 –en un prometteur outil économique et culturel, au centre de Gedinne.

Pour rappel, nous imaginions y développer trois pôles : un pôle «commerce de proximité», à travers un espace «multi-fonctionnel» qui pourrait accueillir un marché des produits régionaux – sur le modèle de la Halles de Han (www.halledehan.be) -; un pôle «entrepreneurial», sous forme d'un espace de co-working équipé des dernières technologies numériques; et un pôle «culturel», qui puisse accueillir les associations de la commune en manque de place et de collaboration. Ces trois pôles seraient évidemment appelés à travailler ensemble, à tisser des ponts et développer des synergies L'espace disponible dans l'ancien Lycée permettrait évidemment d'accueillir, en plus de ces trois pôles, la Maison de l'emploi ainsi que l'ALE : la présence de ces acteurs en relation avec le «développement de l'emploi» aurait tout son sens dans cette infrastructure!



A la place de ce beau projet, nous avons appris par un entrefilet dans le «journal communal» de juin qu'Ardenne et Lesse avait obtenu un permis d'urbanisme pour la transformation du Lycée en 3 logements sociaux, décision confirmée lors du dernier Conseil Communal. Jamais ce projet n'a été soumis à la CCATM (Conseil Consultatif de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité), organe «citoyen» appelé à s'exprimer sur les aménagements dans la commune!

Encore une fois, les bénéficiaires de ces habitations sociales vont se trouver «ghettoïsés», rassemblés en un seul lieu, plutôt qu'être intégrés à la vie des villages de l'entité. De plus, cette décision condamne dorénavant l'organisation du Plein Air dans la cour du Lycée, comme le veut la tradition depuis de nombreuses années déjà... C'est la jeunesse qui doit être contente! Sauf si la majorité juge que les conditions de vie – et le sommeil des familles installées dans ces logements sociaux n'aient pas à être un minimum respectés (c'est déjà son avis pour les logements sociaux prévus à la gare de Gedinne, le long de la voie ferrée). (suite page 3)



Pour en savoir plus : http://www.gedinne.ecolo.be/? Gedinne-Ecolo-fait-aussi-son-bilan

Conseil communal du 29 septembre 2016: http://www.gedinne.ecolo.be/

## **CHEMIN FAISANT...**

Quelques chiffres pour définir la nature à Gedinne : elle occupe une superficie totale de 15.156 hectares, dont environ 65% - soit 10 000 hectares - de couvert forestier (3.500 au privé et 6.500 au public) et de vastes zones agricoles, principalement à vocation herbagère.

NATURA 2000 comporte 7 sites majeurs sur la commune, couvrant une superficie d'environ 5.000 hectares. Trois de ces sites parmi les plus importants furent concernés par le projet LIFE Croix-Scaille (2006-2009): la Vallée de la Hulle (1.510 hectares), le Bassin de la Houille (2.920 hectares), la Vallée du ruisseau de Saint-Jean (450 hectares). Environ 84 hectares de terrains communaux sont également gérés dans le cadre de la convention LIFE Croix-Scaille (réf. 1).

Gedinne dispose de milieux semi-naturels relativement bien préservés. Leur protection est assurée grâce au statut de mise en réserve tant publique (environ 10 hectares de réserves domaniales) que privée (environ 200 hectares de réserves gérés par une association privée de protection de la nature:

NATAGORA). Diverses autres conventions particulières (fauchage tardif des bords de routes, combles et clochers, plan Maya pour la protection des abeilles...) participent du principe de la protection des espèces et milieux naturels dans la commune. Ce patrimoine peut être découvert par un réseau de sentiers touristiques balisés de près de 400 km.

Notons qu'un système de parrainage et d'entretien léger, assuré par des citoyens ou associations, pourrait toutefois être mis en place sur le modèle de celui de communes voisines comme Beauraing.

En complément aux actions déjà entreprises, nous pourrions ajouter des exemples de mesures facilement applicables :

- la plantation de haies indigènes ou de rangées d'arbres (réf. 2) le long des voiries communales ;
- l'amélioration de la protection des sols par une meilleure gestion des exploitations forestières;
- la limitation des phénomènes d'eutrophisation des

- cours d'eau (enrichissement excessif en azote et autres sels minéraux), conséquence de grandes mises à blanc sur un bassin versant;
- l'application stricte de l'interdiction des pulvérisations le long des voiries publiques ;
- une meilleure prise en compte de la protection des hirondelles et rapaces nocturnes et diurnes par la sensibilisation et l'éducation;
- des primes à la plantation de vergers hautes tiges...

Au-delà de ces mesures ponctuelles et qui peuvent aisément être mises en place sans coûts prohibitifs, pouvons-nous afficher un optimisme à long terme ? Oui, si la majorité du patrimoine non concerné par la mise en réserve naturelle et des mesures spécifiques de protection bénéficie d'une gestion visionnaire, ayant pour objectif la préservation à long terme et non l'intérêt immédiat.

Une telle gestion est souvent difficile à mettre en place par les autorités publiques - de quelque orientation qu'elles soient, d'ailleurs – au regard de la durée des mandats, trop courts pour une vision à long terme. Or, les milieux naturels se gèrent sur le «pluri-générationnel» par excellence!

Un nouveau modèle dépassant tous les clivages politiques ne devrait-il pas voir le jour dans un objectif d'intérêt commun ? Car n'est-ce pas là, infine, l'objet même de la gestion bien comprise, qu'elle soit nationale, régionale, communale : l'intérêt commun !! La persévérance dans l'action est indispensable comme, par exemple, lors des projets liés à la préservation des milieux naturels, et financés par l'Union Européenne.

La volonté des communes subsiste-t-elle après l'effet d'annonce et l'éphémère éclairage médiatique ? Poser la question est trop souvent y répondre...

#### Sources

- **1 Gedinne Nature :** http://ec.europa.eu/environment/life/project/Projects/index.cfm?
- **2 Document :** http://www.piarc.org/ressources/documents/2825,RR350\_pp34-41.pdf





#### QUELQUES DOSSIERS: LES SUITES...

# LE CONSEIL COMMUNAL A APPROUVÉ LE CAHIER DES CHARGES DE LOCATION DES CHASSES

Les baux seront reconduits de gré à gré, sans relocation par adjudication publique, et le loyer sera diminué de quelque 20 %.

**Ne nous y trompons pas :** cette réduction est principalement au bénéfice des plus grosses chasses, et non pas des chasseurs locaux !

### Quelques avancées, malgré tout :

- Il est rappelé que la **pulvérisation** d'herbicide (sous les clôtures notamment) est interdite ;
- Les dégâts dûs au gibier seront indemnisés à partir de 150 €/ha:
- Le chasseur assumera financièrement la protection des plants pour un maximum de 25 % du loyer annuel:
- Une Commission consultative qui émettra des avis sur les rapports entre les différents usagers de la forêt est prévue : elle veillera à intégrer en son sein les acteurs de la ruralité qui en feraient la demande (les

agriculteurs, les propriétaires forestiers, les scientifiques, les opérateurs touristiques et autres usagers de la forêt). **Nous aurions préféré** que celle-ci puisse se prononcer sur le cahier des charges **avant** qu'il ne fige les droits et devoirs de chacun jusqu'en

#### **Toutefois, nous regrettons:**

- le maintien sans condition de la chasse en battue les dimanches, jours fériés et jours de vacances scolaires;
- que le nourrissage artificiel jugé «abusif» pratiqué par quelques sociétés ne soit pas limité.

Pour améliorer ces conditions d'exercice de la chasse, il nous faudra donc encore attendre... jusqu'en 2026!







## TTIP-CETA... Trait d'humeur

En dehors d'ultra-libéraux et de la FEB, toute personne douée de raison ne peut que craindre l'évolution de ces dossiers! Nous assistons progressivement au déclin du rôle de l'Etat au bénéfice du secteur privé (entreprises et lobbies multinationaux) pour qui l'intérêt commun n'est pas le premier objectif! Malgré une opposition croissante, il est à craindre que ces traités n'entrent en vigueur. Souhaitons-nous que notre Terre devienne une «méga-entreprise», sommes-nous devenus aveugles au point d'oublier que nous n'avons qu'une planète à gérer en bon père de famille? Doutons que telle soit l'intention de «décideurs» aveuglés par une certaine idéologie! Un peu de lecture: http://www.ecolo.be/IMG/ pdf/factsheet\_ttip-2.pdf

## Monnaie Locale Semois-

Un groupe de citoyens «entre Semois et Lesse» planche pour l'instant sur le projet de création d'une monnaie locale. Afin de voir si ce projet touche assez de personnes et pourrait être réalisé dans notre région, ils programment prochainement trois activités «culture et monnaie» en collaboration avec Financité. Le vendredi 21 octobre à 20h, Ferme des Sureaux à Maissin: concert rock avec le groupe «No Sunglasses».

Le 7 novembre : film «L'urgence de ralentir» et débat.

Le 26 novembre à 20h à la salle «La Poulie» à Bouillon : spectacle d'impro avec la troupe l'Habérézina. À chaque rendez-vous, produits locaux et échanges autour d'un verre! Retrouvez le groupe sur Facebook : Monnaie Locale Semois-Lesse.

# Aménagement du lycée (suite)

### A moins que...

A moins que la commune, qui négocie en ce moment l'acquisition de l'ancienne «salle de gymnastique» du Lycée avec la ministre de l'enseignement, n'entende notre proposition, et fasse de ce dernier «grand bâtiment» de la commune un pôle économique et culturel dynamique, dont Gedinne aurait bien besoin pour s'inscrire dans l'avenir et proposer à ses entrepreneurs – économiques et culturels – une infrastructure accueillante et moderne!

Nous continuons d'y croire!





## Samedi 29 octobre: Venez faire votre jus de pommes!

De 10.00h à 16.00h

À la Maison Croix-Rouge de Gedinne Rue du Centre 2, 5575 Louette-Saint-Pierre

Participez au lavage et hachage de vos fruits!

**Durée:** +/- 2h Nous utiliserons une nouvelle presse: deux fois plus de rendement que l'année passée!

**PAF:** 1,50 € par bouteille de 75 cl (**bouteilles fournies**)

Cette année, avec la presse employée, vos fruits donneront 60% de jus qui sera pasteurisé et mis en bouteilles; il se conservera alors pendant un an!

### **IMPORTANT: réserver votre passage!**

Infos et réservations : Marie-Pierre Antrop 0479 406 587

## N'HÉSITEZ PAS À NOUS REJOINDRE!

**RETROUVEZ-NOUS SUR** 

Notre site: www.gedinne.ecolo.be Facebook: gedinne ecolo

Contacts:

Géraldine Godart, 0476 / 557 703, geraldine.godart@gmail.com Marie-Pierre Antrop, 0479 / 406 587, malipe.antrop@gmail.com

#### calendrier

# Autre rendez-vous avec Gedinne Ecolo:

# Samedi 26 novembre: Distribution d'arbustes fruitiers

De 9.00h à 13.00h (ou fin de stock)

Près de l'Hôtel de la Poste, rue du Londeau à Gedinne

Dans le cadre de la semaine de l'arbre, nous vous offrons à nouveau et avec plaisir les arbustes fruitiers qui pareront vos jardins et dont le produit enchantera vos papilles!

Si vous venez régulièrement à nos distributions, d'année en année vous aurez assez de petits fruits pour faire des confitures et des desserts!

#### \*\*\*\*

### Les petits fruits

Soucions-nous de nous alimenter sainement: les petits fruits que nous consommons y participent !

Outre leurs propriétés antioxydantes (très "mode" car censées participer à ralentir le vieillissement, hantise de notre époque!), ces aliments sont dotés de valeurs nutritives incontestables: ils se révèlent généreux en fer, en magnésium, autres minéraux et vitamines nécessaires au corps. Constitués à près de 90 % d'eau, les petits fruits deviennent de parfaits aliments pour nous désaltérer lors des journées caniculaires.

## Croustade aux petits fruits

Temps de préparation: <15 minutes Ingrédients (8 personnes):

2,5 tasses de framboises, 2,5 tasses de mûres, 1/4 tasse de sucre, 2 tasses de farine, 2 tasses de flocon d'avoine ( gruau ) à cuisson rapide, 1,5 tasse de cassonade bien tassée, 1 soupçon de cannelle, 1 tasse de beurre

Préparation: Préchauffer le four à 175°

- Mettre les fruits et le sucre dans un plat, mélanger.
- Dans un autre plat mettre tous les ingrédients ensemble sauf le beurre et mélanger. Ajouter le beurre en petite quantité et mélanger avec les doigts pour obtenir une pâte granuleuse.

Graisser un plat en verre (Pyrex) de 9 x 13 cm et verser la moitié du mélange de farine, ensuite déposer les fruits puis mettre le reste du mélange de farine sur le dessus. Cuire environ 40-45 minutes jusqu'à un bel aspect.

Source: http://www.lesfoodies.com/dianeange/

